



Déclaration SISSS

Documents manquants au dossier de l'utilisateur

Le service des archives médicales fait le constat de documents manquants au dossier et ce, malgré une vérification auprès des partenaires cliniques.

Comment déclarer ?

Lorsqu'il y a une situation de documents manquants au dossier de l'utilisateur, il est important de la déclarer par le biais du rapport d'incident-accident AH-223-1 dans l'application SISSS.

Voici les étapes:

1. Dans la section 3, décrire la situation en précisant si possible, les noms des documents manquants.

2. Dans la section 4, aller dans le menu déroulant de la sous-section G- Autres types d'événements pour sélectionner « Erreur liée au dossier ».

3. Préciser les conséquences, si applicables dans la section 5.
4. Préciser les mesures prises dans la section 6.
5. Inscrire le nom du déclarant dans la section 7.
6. Soumettre la déclaration.

Le gestionnaire du milieu de constat pourra déléguer la déclaration au gestionnaire du milieu concerné par l'analyse.